

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 11

Artikel: La Turquie : bastion de l'Occident
Autor: Viret, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342909>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

armée se doit, en matière de pontage, de s'adapter aux progrès réalisés par la technique de la guerre moderne et l'étude de nouveaux types de ponts est une impérieuse nécessité. L'adoption du système de pontage avec véhicules amphibies nous engagerait dans la voie de la mécanisation. Seuls des essais nombreux et variés permettraient l'appréciation exacte des possibilités d'emploi des engins amphibies dans notre terrain.

Capit. R. ZIEGLER

Sources :

Colonel H. MULLER : *Pontoniere* 1945, Bern.

Colonel F. SCHUMACHER : *Das Kriegsbrückenwesen in der Schweiz*, 1875.

Cap. F. STÜSSI : *Zur Entwicklung des Kriegsbrückenbaues* (Technische Mitteilungen Nr. 2, 1938).

La Turquie : bastion de l'Occident

Si l'on considère « stratégiquement » la partie du monde englobant l'Europe, le Proche et le Moyen-Orient, on ne manque pas d'apercevoir la position géographique précaire de la Turquie. Limitée, au nord-ouest, au nord et au nord-est, respectivement par la Bulgarie (satellite de l'URSS), la mer Noire et la Russie, et au sud, par la Syrie et l'Irak (intégrés à la République Arabe Unie, favorable au Kremlin), la Turquie forme une péninsule qui pourrait bien être réduite en île sous la pression du communisme international.

Peu après la seconde guerre mondiale, le territoire turc a échappé de justesse à l'impérialisme des Soviets, grâce à la protection de la Grande-Bretagne d'abord, des États-Unis ensuite et enfin en adhérant à l'OTAN.

Alors que la majorité des pays des Balkans tombaient, les uns après les autres, au pouvoir de l'URSS, la Turquie devait constituer, en revanche, le dilemme politique et militaire qui mettrait aux prises Moscou, d'une part, et les puissances occidentales, d'autre part.

Afin de s'assurer le contrôle des détroits et de réaliser un rêve de toujours : l'accès à la Méditerranée, la Russie dénonçait, en mars 1945, le pacte de non-agression signé en 1925 avec la Turquie. Cet échappatoire permettait aux Soviétiques de préparer fébrilement une intervention en Thrace. Pour répondre à cette nouvelle menace, la Turquie mobilisait l'ensemble de ses forces. Bien que l'URSS disposât alors d'une supériorité militaire écrasante, Moscou, connaissant la volonté du peuple turc et sachant qu'une victoire ne serait assurée qu'au prix de pertes sanglantes, tenta de recourir à une solution de compromis. Aussi, le Kremlin réclamait-il à Ankara que les Turcs cessent d'assurer seuls le contrôle des détroits et qu'ils acceptent une modification de frontières dans les régions de Kars et d'Ardakan. Suite au refus catégorique de la Turquie, le Gouvernement de Moscou, sans se « décourager », fit connaître qu'il considérait les détroits comme devant être placés sous le contrôle des Etats riverains de la mer Noire. C'était un défi aux puissances occidentales. L'Angleterre, dont l'hégémonie en Méditerranée orientale se trouvait menacée, protesta énergiquement, suivie par la France et les Etats-Unis. Devant la solidarité manifestée par les puissances occidentales et la fermeté de toute la nation turque, les maîtres du Kremlin n'insistèrent pas, momentanément du moins.

Aujourd'hui, en dépit de l'émancipation du Proche et du Moyen-Orient, la Turquie, sentant le danger millénaire qui la menace, est restée favorable à l'Occident, et la Russie n'est toujours pas parvenue à ses fins : s'infiltrer en Méditerranée orientale. Ainsi, l'automne dernier, alors que Moscou se livrait à une guerre « des nerfs » en faisant manœuvrer, une nouvelle fois, son armée le long de la frontière turque, Ankara gardait son sang-froid et massait ses troupes aux confins de son territoire.

La crainte d'une attaque soviétique a toujours été l'élément dominant de la politique militaire turque. Aussi, en adhérant à l'OTAN en 1951, la Turquie a-t-elle considérablement renforcé sa position défensive tout en créant une base avancée

aux forces de l'Occident, qui ne perdent pas de vue l'importance stratégique de son territoire. En conséquence, la Méditerranée a été intégrée dans la zone atlantique. D'autre part, l'OTAN est réuni, en une ligne de défense à travers le Proche et le Moyen-Orient, au pacte de Bagdad (ne groupant plus que la Turquie, l'Iran et l'Angleterre) et à l'alliance du Pakistan avec la Turquie. Enfin, le pacte balkanique, signé en 1953, unit la Turquie, la Grèce et la Yougoslavie et rattache indirectement ce dernier pays à l'OTAN. Cependant, ce pacte semble assez fragile en raison du différend qui sépare la Grèce et la Turquie au sujet de l'île de Chypre et de la politique yougoslave « mouvante ». En 1955, le Maréchal Tito a renoué des relations normales avec l'URSS. De plus, l'efficacité du pacte balkanique est, elle aussi, sujette à caution. En effet, c'est sur l'insistance de l'Angleterre et des Etats-Unis que la Turquie ne s'est pas portée au secours de l'Irak (ancien membre de cette alliance) lors des événements du 14 juillet dernier.

On pourrait toutefois s'étonner que la Turquie fasse partie de l'alliance atlantique en raison de son régime politique si différent de celui des puissances occidentales membres de l'OTAN. C'est, en effet, pour ce motif que l'Espagne n'y a pas été admise. N'oublions pas cependant que ce traité est avant tout une alliance militaire défensive et que la menace d'un ennemi commun annihile l'élément politique. On constate enfin que l'armée atlantique ressemble sensiblement à l'union des peuples méditerranéens fondée au I^{er} siècle avant J.-C. sous l'égide de Rome.

La Turquie compte une population de 24,5 millions d'âmes, dont 19 millions sont des agriculteurs. La superficie de son territoire est de 770 000 km² (dont 24 000 km² en Europe, soit moins du trentième).

La moitié du budget national est consacrée à l'armée, dont 500 000 hommes sont immédiatement mobilisables. Outre l'achat massif d'armes, l'effort principal du Gouvernement d'Ankara est dirigé sur la construction de sept ports de guerre. Ainsi, lors d'une attaque soviétique éventuelle, la Turquie

pourrait être ravitaillée rapidement non seulement par air, mais aussi par mer.

Le soldat turc subit un entraînement sévère. Il apprend, au cours de longs mois de service, tous les aspects de la vie militaire sauf un peut-être : la retraite. En effet, s'il doit se battre, ce sera contre des forces supérieures en nombre. Aussi les instructeurs turcs s'efforcent-ils d'inculquer à leurs jeunes recrues la nécessité d'anéantir le plus grand nombre possible d'ennemis. Alors que la devise de beaucoup d'armées occidentales est : « Vaincre ou mourir », celle des Turcs pourrait être : « Vaincre sans mourir ». Les Turcs n'ont, en effet, pas le culte de la mort comme l'avaient, par exemple, les Japonais. Pour eux, la mort est, en quelque sorte, une capitulation, presque une trahison. Le soldat turc a d'ailleurs prouvé ce concept lors de son engagement dans la guerre de Corée. Face à des forces supérieures, il a montré son aptitude au combat et son sens du courage.

Actuellement, la Turquie possède 19 divisions, soit 13 div. d'infanterie, 3 div. blindées et 3 div. motorisées. Face à l'armée soviétique, ces chiffres semblent dérisoires. Cependant, dans le cadre de l'OTAN ou du pacte de Bagdad, sans parler des diverses alliances, les forces militaires turques constituent la plus grande armée immédiatement mobilisable. Elle est, d'autre part, la première force militaire du Proche et du Moyen-Orient, si l'on excepte la 6^e flotte américaine.

Au moment où la tension s'aggrave sans cesse au Proche et au Moyen-Orient, la Turquie est, pour l'alliance atlantique, d'une importance vitale. Elle constitue le rempart avancé de l'OTAN et aussi le tremplin opérationnel de la 6^e flotte. Sa mission serait de briser le premier assaut soviétique qui pourrait être lancé dans la région de la mer Noire. Aussi la Turquie a-t-elle été la première nation membre de l'OTAN à accepter l'installation de rampes de lancement pour fusée nucléaires. Si l'on tient compte de la portée de ces engins (Thor et Jupiter : I.R.B.M. ¹) de 2500 km environ, ces derniers, en partant de son

¹ Intermediary Range Balistic Missiles.

territoire, peuvent atteindre des régions situées au nord de Leningrad, de Magnitogorsk et d'Alma Ata. Des villes telles que Moscou, Kharkov, Stalingrad, Bakou, sont situées dans la trajectoire. Pour l'URSS, la Turquie apparaît donc comme étant quelque peu le talon d'Achille de sa défense. Aussi, le Kremlin a protesté énergiquement contre l'attitude positive d'Ankara à l'égard des armes atomiques tactiques. Présentement, les Russes savent bien qu'une attaque menée contre la Turquie attirerait contre eux toutes les forces occidentales et du même coup entraînerait une troisième guerre mondiale. Les efforts du Kremlin, tant diplomatiques que d'intimidation, n'ayant pas abouti, l'URSS tente maintenant d'encercler le territoire turc et de le séparer ainsi du monde occidental. Toutefois, il reste toujours une partie libre sur la Méditerranée qui semble être, pour l'instant du moins, hors de portée des maîtres du Kremlin.

Lt. P. VIRET

Chronique Suisse

**L'interpellation Gitermann sur le problème
de l'armement atomique suisse**

Au cours de la session de juin des Chambres fédérales, le Conseiller national Gitermann avait déposé une interpellation demandant au Conseil fédéral de définir clairement son attitude face au problème de l'armement atomique de l'Armée. Le 11 juillet déjà, l'Exécutif fit connaître sa position dans une déclaration qui eut un retentissement considérable, et ce, non seulement chez nous, mais également loin à l'extérieur de nos frontières. Cette prise de position de principe ne répondait cependant pas — cela va de soi — à toutes les questions que soulevait l'interpellation Gitermann ; le 1^{er} octobre 1958, le Chef du Département militaire devait traiter en détail des différents problèmes qu'elle posait. Sa réponse mérite d'être brièvement analysée.